

MALGRÉ MŌI

Création musicale pour orchestre
d'harmonie, chœur et voix récitante

*Ils n'avaient pas choisi leur uniforme.
L'histoire les a emportés, la musique
leur redonne une voix.*

14 et 15 Novembre 2026
Relais Culturel Intercommunal de Thann



**DOSSIER
DE
MÉCÉNAT**



I. Présentation du projet

a. Une création musicale mémorielle

Malgré-moi est une œuvre originale pour orchestre d'harmonie, chœur et voix récitante, consacrée à l'histoire des « malgré-nous », ces Alsaciens et Mosellans incorporés de force durant la Seconde Guerre mondiale.

À travers une narration sensible et une écriture musicale immersive, le projet propose une plongée humaine dans une mémoire locale complexe, encore peu exprimée.

Loin d'un récit historique classique, le spectacle privilégie l'émotion, la transmission et l'expérience artistique.

La musique et la voix s'entrelacent pour faire entendre des destins individuels pris dans l'Histoire.

b. Un projet ancré dans le territoire

- Mobilisation des acteurs musicaux locaux
- Valorisation de l'histoire régionale
- Collaboration intercommunale (Dannemarie / Reiningue / Thann)
- Volonté de diffusion élargie auprès des habitants et des jeunes



II. Pourquoi devenir mécène du projet "Malgré Moi" ?

Soutenir "Malgré-moi", c'est associer votre image à une initiative artistique d'exception qui touche au cœur de l'identité de notre territoire. En devenant mécène, vous bénéficiez de nombreux avantages :

Vous participez activement au **devoir de mémoire**. Ce projet n'est pas seulement un concert ; c'est une transmission culturelle pour les générations futures, permettant de lever le voile sur une période complexe de notre histoire locale.

III. Avantages Fiscaux du Mécénat

Le mécénat est un acte de don qui permet de soutenir une cause d'intérêt général tout en bénéficiant de réductions d'impôts significatives, conformément à la loi dite "Loi Aillagon".

Type de Mécène	Réduction d'impôt	Plafond
Entreprise	60 % du montant du don	Dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (ou 20 000 €).
Particulier	66 % du montant du don	Dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple pour une entreprise : Un don de 1 000 € ne coûte réellement que 400 € après réduction fiscale.

Cela n'inclut pas de contrepartie, excepté la présence du nom de votre entreprise sur la liste des mécènes cités dans certains éléments de communication.

L'Orchestre d'Harmonie de Dannemarie émettra un reçu fiscal (Cerfa) dès réception de votre soutien, vous permettant de justifier de votre déduction auprès de l'administration fiscale.

IV. Convention de Mécénat

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Entreprise : [Nom de l'Entreprise].....
société [Forme juridique].....
immatriculée sous le numéro [Numéro RCS].....
dont le siège social est situé à [Adresse].....
.....
représentée par [Nom et fonction du
représentant].....
.....
ci-après dénommée « l'Entreprise ».

ET :

L'Association : Orchestre d'Harmonie de Dannemarie (OHD),
association inscrite au tribunal de proximité de Dannemarie, dont le
siège social est situé au 14 rue du bassin à Dannemarie (68210),
représentée par sa Présidente, ci-après dénommée « l'Association ».

Article 1 - Objet

L'Entreprise apporte son soutien au projet "Malgré Moi", création
musicale, littéraire et scénique portée par l'Association pour les
concerts des 14 et 15 novembre 2026.

Article 2 - Nature et Modalités du Mécénat

L'Entreprise s'engage à apporter à l'Association :

- Un don financier d'un montant de : _____ €
- Et/ou un don en nature (services, logistique) :
[Description].....
.....
.....

Article 3 - Engagements de l'Association

L'Association s'engage à :

- Utiliser l'intégralité des fonds pour la production artistique et technique du projet "Malgré Moi".
- Fournir un reçu fiscal conforme à l'article 238 bis du CGI.

Article 4 - Absence de Contrepartie

Conformément à la réglementation sur le mécénat, ce don est sans contrepartie commerciale directe.

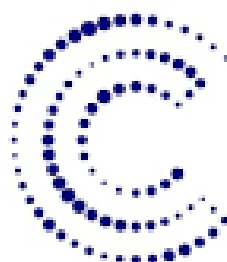
Fait à _____, le ____ / ____ / 202__ en deux exemplaires.

Pour l'Entreprise (Signature et cachet)	Pour l'Association (OHD) (Signature et cachet)
---	--

V. Comment faire ?

Les dons se font sur la plateforme HelloAsso:





Cadence
pôle musical
régional



14 & 15
NOVEMBRE 2026



AU RELAIS CULTUREL
INTERCOMMUNAL
DE
THANN